

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 603

présenté par
M. Dhuicq

ARTICLE 13 QUATER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux États-Unis, certaines sectes ont réussi à interdire des pratiques médicales, voire des traitements efficaces. Encore une fois, l'insuffisance des doses pour certains patients obligent les équipes à revenir à des méthodes disparues grâce à l'arrivée des neuroleptiques. Mais la mémoire de nos aînés est aujourd'hui oubliée.